

36ème congrès des hôpitaux de jour gériatriques
Hôpital de jour et parcours : quels enjeux, quelle potentialité ?

26 & 27 mai 2016 à Nancy



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Loi d'orientation et de programmation relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Dr Jean-Louis DEUTSCHER, Médecin coordonnateur régional MSA, Directeur délégué Label Vie

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

« La mise en place dans chaque département d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées »
(art. 3) ;

HISTORIQUE

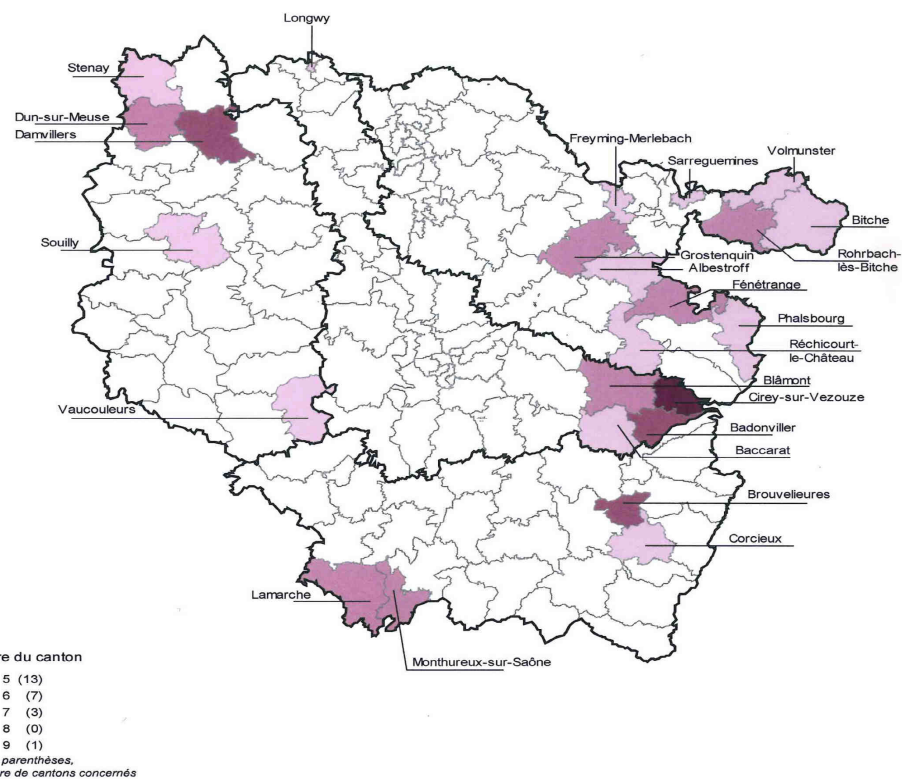
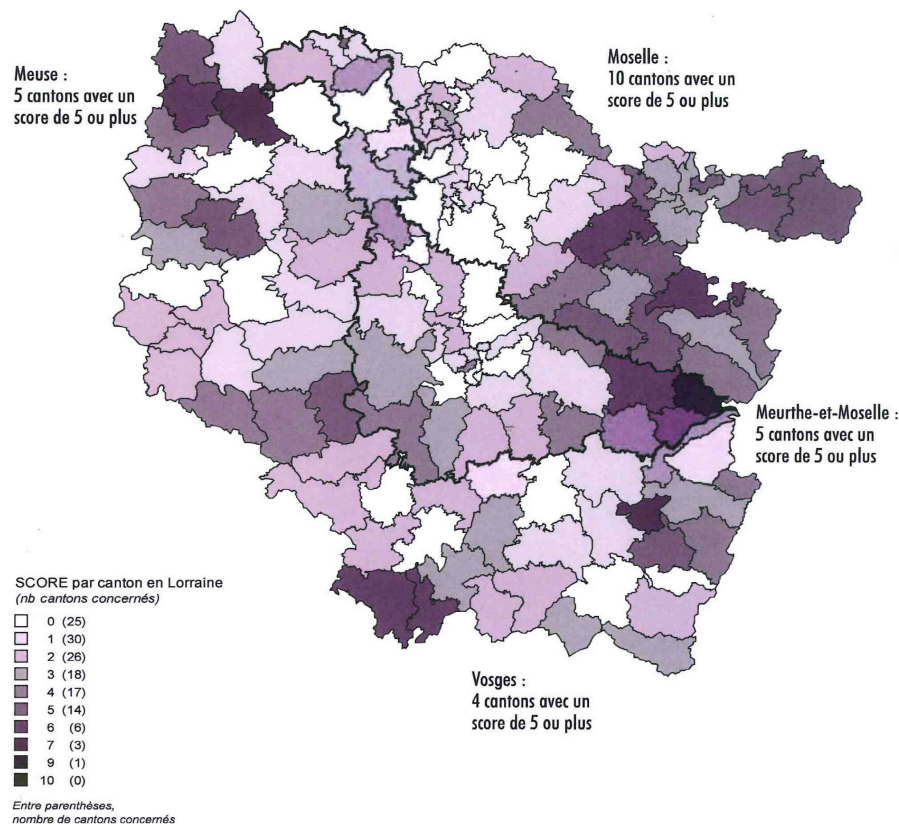
Coordination des Caisses de Retraite obligatoire

- ▶ Label Vie en Lorraine
- ▶ Atout Âge et Evadopa en Alsace
- ▶ GIE IMPA en Bourgogne Franche-Comté
- ▶ ...

2 axes : Actions collectives de prévention

Evaluation individuelle des besoins

Diagnostic de fragilité sur 10 indicateurs



Réalisation MSA/NG mai 2014 - Source : Carsat, MSA, RSI, INSEE

Réalisation MSA/NG mai 2014 - Source : Carsat, MSA, RSI, INSEE

Dr J.-L. DEUTSCHER

Le score est établi indépendamment sur chaque département. Il varie de 0 (pas de fragilité) à 10 (très fragile). Il est basé sur le quartile extrême pour chacun des 10 indicateurs

Actions collectives de prévention

Réalisés en 2015 sur le programme commun :

182 / 191 (9 encore en cours)

Nombre d'ateliers par régions			Nombre d'ateliers par thématiques	
CHAMPAGNE- ARDENNE	Ardennes	17	MÉMOIRE	47
	Aube	7	ACTIVITE PHYSIQUE	31
	Marne	18	GENERALISTE	31
	Haute-Marne	10	EQUILIBRE	26
	Total	52	NUTRITION	21
LORRAINE	Meurthe et Moselle	30	SECURITE ROUTIERE	10
	Meuse	17	SOMMEIL	8
	Moselle	71	HABITAT	5
	Vosges	12	ESTIME DE SOI	3
	Total	130	Total	182

Actions collectives de prévention

Perspectives 2016 :

Nombre d'ateliers par territoires

CHAMPAGNE- ARDENNE ↓ + 36	Ardennes	12
	Aube	13
	Marne	46
	Haute-Marne	48
TOTAL : 155		

LORRAINE ↓ + 23	Meurthe et Moselle	36
	Meuse	33
	Moselle	51
	Vosges	16
TOTAL : 159		

CHAMPAGNE ARDENNE LORRAINE **+ 66**

TOTAL GENERAL :	380 ATELIERS (2 fois le prévisionnel 2015)
------------------------	---

Nombre d'ateliers par thématiques	
ACTIVITE PHYSIQUE	81
EQUILIBRE	72
GENERALISTE	52
NUTRITION	43
MEMOIRE	41
INFORMATIQUE - NUMERIQUE	35
SOMMEIL	17
SECURITE ROUTIERE	14
MEDICAMENTS	1
LIEN SOCIAL	1
HABITAT	1
ESTIME DE SOI + BIEN-ETRE + PREVENTION DEPRESSION	22
Total	380

Evaluation individuelle des besoins des personnes âgées

- ▲ 25 300 Evaluations globales des besoins des personnes âgées sur la région Grand-Est par an



Composition de la Conférence

- ▶ **Département Présidence**
- ▶ **ARS Vice Présidence**
- ▶ **Caisses de retraite : Carsat Nord Est – MSA – RSI – et association Label Vie**
- ▶ **Etat Direction Départementale de la Cohésion Sociale**
- ▶ **CPAM**
- ▶ **Mutualité**
- ▶ **Caisses de retraite complémentaire**
- ▶ **Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat**
- ▶ **Un représentant par territoire des autres collectivités territoriales**
- ▶ **Association des Maires**

+/- Association possible de ?...

Un représentant des Personnes âgées (futur ex CODERPA = CDCA)

La caisse de retraite du régime minier (ANGDM)

Le directeur de la MDPH

Fonctionnement de la Conférence prévu par Décret

Adoption d'un règlement intérieur

- ▶ Conforme à un modèle national non encore publié
- ▶ Comportant un système de pondération des voix au sein de la Conférence
- ▶ Prévoyant le rythme de réunions (au min 2/ an)
- ▶ Organisant instances de travail

Délégation possible par le Département de la gestion de l'enveloppe à l'un des membres de la Conférence

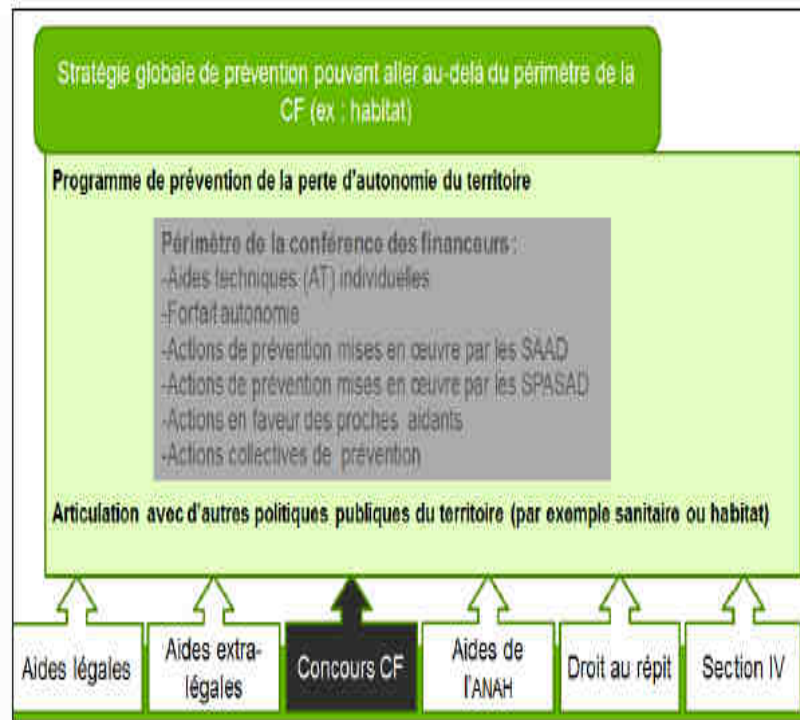
Fonctionnement de la Conférence en Meurthe-et-Moselle

Un comité restreint composé de la délégation territoriale ARS, la Carsat, Label Vie, le Département (VP et DPAPH)

- ▶ prépare les travaux de la Conférence
- ▶ travaille sur le projet de programme coordonné et le plan d'actions annuel
- ▶ se réunit régulièrement entre les conférences et rend compte de ses travaux à la Conférence

PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Rappel sur le contenu prévu par la loi



Programme pluri-annuel (5 ans) qui se décline en plan d'actions annuel



Actions qui émergent au concours CNSA conférence des financeurs

Le principe des « Matriochka »

- ▶ PRS ARS
- ▶ SROS (Personnes âgées +/- Médico-social)
- ▶ PRIAC Σ des Conseils Départementaux
- ▶ Schémas Médico-Sociaux départementaux +/- Schéma Gériatrique
- ▶ Programme départemental de prévention de la perte d'autonomie
- ▶ Plan d'action annuel « Conférence des Financeurs »

POINTS EN SUSPENS

- ▶ Plafonds d'aide
- ▶ Evaluation des actions en plus du Rapport annuel
- ▶ Communication sur le programme, le plan d'action, l'existence de la Conférence des Financeurs
- ▶ Points délicats =
Etat des lieux des actions

Autres dispositions de la Loi ASV du 28/12/2015

« Arrêté du 30/12/2015 – expérimentation SPASAD
(Services polyvalents d'aide et de soins à domicile)

+ Instruction ministérielle DGCS/CNSA de février 2016

Les principales dispositions de la loi promulguée le 28 décembre dernier sont :

- ▶ La mise en place dans chaque département d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (art. 3) ;
- ▶ La reconnaissance légale de l'action sociale interrégimes des caisses de retraite de base (art. 6) ;
- ▶ La définition mutuelle par les départements et les caisses de retraite de la perte d'autonomie des personnes âgées selon la grille Aggir (art. 7) ;
- ▶ La rénovation du cadre légal des logements-foyers pour personnes âgées avec la création de la catégorie juridique des « résidences autonomie » (art. 10) ;
- ▶ La création d'un cadre juridique pour encadrer le développement des résidences-services de deuxième génération dites « résidences seniors » (art. 15) ;

- ▶ La précision selon laquelle la vérification de la condition de détention depuis au moins 10 ans d'un titre de séjour pour le versement de l'ASPA peut être effectuée au regard des périodes d'assurance dont disposent les caisses de retraite (art. 39) ;
- ▶ L'amélioration et la revalorisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile (art. 41) ;

Fin février, Réforme de l'APA qui correspond à une partie de la loi ASV, concernant la revalorisation des plafonds et la logique de dégressivité du taux de participation de la personne âgée en fonction du taux de consommation du plan d'aide.

- ▶ La création d'un régime unique d'autorisation pour les services d'aide à domicile (art. 47) ;

Cahier des charges des services d'aides à domicile.

- ▶ La définition du régime de l'autorisation des services d'aide à domicile intervenant auprès des familles fragiles (art. 48) ;
- ▶ La définition du proche aidant (art. 51) ;
- ▶ La mise en place d'un droit au répit pour les proches aidants des bénéficiaires de l'APA (art. 52) ;
- ▶ La transformation du congé de soutien familial en congé de proche aidant (art. 53) ;

- ▶ Le développement et l'amélioration des droits des accueillants familiaux (art. 56) ;
 - ▶ L'extension du champ de compétence du Haut conseil de la famille, à l'enfance et à l'âge (art. 69) ;
 - ▶ Le renforcement des missions et l'élargissement de la gouvernance de la CNSA (art. 70) ;
 - ▶ La précision selon laquelle les régimes de base d'assurance maladie et d'assurance vieillesse sont membres du conseil de la CNSA (art. 71) ;
 - ▶ L'affirmation du rôle pilote des départements dans la prise en charge des personnes âgées, notamment en ayant la possibilité de signer des conventions avec les organismes de sécurité sociale afin d'assurer la coordination de l'action gériatrique (art. 76) ;
 - ▶ La création des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie permettant la participation des personnes âgées et des personnes handicapées (art. 81) ;
- Gouvernance : mise en place du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, création des CDCA (Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie).
- ▶ La reconnaissance et la fixation d'un cadre légal pour les maisons départementales de l'autonomie (art. 82).

MERCI DE VOTRE ATTENTION



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore